



La prochaine phase de la transition énergétique peut commencer

- **Nous poursuivons le développement des énergies renouvelables et en faisons le pilier fondamental de l'approvisionnement en électricité.**
- **Nous adaptons les énergies renouvelables au marché.**
- **Nous adaptons le marché de l'électricité aux énergies renouvelables.**
- **Nous développons l'infrastructure numérique pour la transition énergétique.**
- **Nous adoptons une approche réellement européenne concernant la transition énergétique.**

Avec les projets de loi adoptés le 8 juillet 2016 par le Bundestag et le Bundesrat, nous ouvrons un nouveau chapitre de la transition énergétique. Nous avons assemblé de manière cohérente les différents éléments de la transition énergétique. À partir des différentes pièces du puzzle, à savoir les énergies renouvelables, le marché de l'électricité, l'efficacité énergétique, les réseaux et la numérisation, nous avons mis en place un cadre global cohérent pour la transition énergétique. Ce faisant, nous avons mis en œuvre la plus grande réforme du marché de l'électricité depuis la libéralisation dans les années 90 : Nous continuons d'intégrer les énergies renouvelables au marché de l'électricité, créons un marché de l'électricité 2.0 adapté à l'augmentation des parts des énergies renouvelables et développons l'infrastructure numérique pour une mise en réseau réussie de plus de 1,5 millions de producteurs d'électricité et de grands consommateurs. Nos réformes s'inscrivent dans la tradition du marché intérieur européen puisqu'une démarche commune est plus efficace qu'une démarche nationale.

La transition énergétique a une base juridique et économique sûre. C'est la première fois que nous lui donnons également une approche européenne concrète. Nous l'avions annoncé au début de la législature lors de la présentation de l'Agenda Énergie en 10 points et nous l'avons désormais accompli. La prochaine phase de la transition énergétique peut commencer.

La stratégie et les mesures de la prochaine phase de la transition énergétique

Qu'a-t-il été décidé le 8 juillet 2016 au Bundestag et au Bundesrat et comment les différentes lois s'intègrent-elles dans le concept actuel de la transition énergétique ?

Les éléments essentiels du paquet législatif du 8 juillet 2016 sont la loi sur les énergies renouvelables 2017, la loi sur le développement du marché de l'électricité et la loi sur la numérisation de la transition énergétique.

Nous adaptons les énergies renouvelables au marché

La loi sur les énergies renouvelables de 2014 avait déjà instauré l'obligation de vente directe. Celui qui produit de l'électricité doit également la vendre. Le passage de « l'injection » à « la vente » a parfaitement marché. La loi sur les énergies renouvelables de 2017 met un terme à la phase de promotion des technologies par des prix fixés par l'État. Nous passons à un système concurrentiel d'appels d'offres. Le montant de la rémunération pour l'électricité produite à partir des énergies renouvelables est

déterminé en fonction des appels d'offres. Le développement se poursuit donc à des prix concurrentiels. Cela permet d'éviter les subventions excessives. Lors du passage à la concurrence, nous veillons à préserver la diversité des acteurs, un point fort de la transition énergétique allemande.

Les sociétés énergétiques de citoyens sont définies pour la première fois dans la loi et peuvent participer aux appels d'offres dans des conditions moins contraignantes.

Des appels d'offres ont lieu pour la rémunération de l'éolien terrestre et maritime, le photovoltaïque et la biomasse. Les petites installations ne sont pas soumises à l'obligation des appels d'offres.

Les mesures décrites vont nous permettre d'augmenter la part des énergies renouvelables qui est aujourd'hui de 33 % à 45 % à l'horizon 2025 et d'augmenter en même temps l'efficacité des coûts.

Nous adaptons le marché de l'électricité aux énergies renouvelables

L'approvisionnement en électricité de l'Allemagne doit rester bon marché et fiable, en particulier en des temps où l'électricité éolienne et solaire domine le marché. La loi sur le marché de l'électricité pose les jalons de la concurrence entre la production flexible, la demande flexible et le stockage. Nous mettons à contribution les distributeurs d'électricité : Celui qui vend de l'électricité à un client doit fournir une quantité identique et l'injecter en même temps dans le réseau. C'est ainsi que l'approvisionnement reste garanti. La libre fixation des prix sur le marché de gros de l'électricité veille à encourager les investissements pour créer les capacités nécessaires. Les capacités demandées par les clients sont maintenues – ni plus ni moins.

Afin d'atteindre nos objectifs en matière de lutte contre le changement climatique, nous transformons 13 % des capacités alimentées en lignite en une « surveillance de la sécurité d'approvisionnement » suivie de l'immobilisation.

Nous développons l'infrastructure numérique pour la transition énergétique

La loi sur la numérisation de la transition énergétique permet de lancer le signal de départ pour les « smart grid », « smart meter » et « smart home » en Allemagne et de développer l'infrastructure numérique pour une mise en

réseau réussie de plus de 1,5 millions de producteurs d'électricité et de grands consommateurs. L'introduction de systèmes de mesure intelligents est au cœur de cette loi. Ils fournissent une plateforme de communication sûre, afin d'adapter le système d'approvisionnement en électricité à la transition énergétique.

Nous échangeons continuellement avec nos pays voisins sur le développement du marché de l'électricité puisque nous sommes convaincus que la transition énergétique peut seulement réussir de manière efficace dans le cadre du marché intérieur. De cette façon, nous connectons par exemple l'énergie hydraulique en Scandinavie et dans les pays alpins avec l'éolien et le photovoltaïque en Allemagne.

Nous pensons au niveau européen et donnons à la transition énergétique une dimension européenne

L'Allemagne se situe au centre d'un système d'électricité européen connecté. Les règles du marché intérieur sont appliquées et la Commission européenne veille à leur respect. L'électricité est une marchandise et peut être librement échangée au-delà des frontières nationales. La transition énergétique peut seulement réussir si elle est réfléchie au niveau européen et est organisée en conformité avec le droit européen. Nous avons adapté nos mesures de politique énergétique au droit européen et mené à ce sujet des entretiens approfondis avec la Commission européenne.

Où en sommes-nous ?

Entre-temps, nous avons mis en œuvre, comme prévu, presque tous les projets de l'Agenda Énergie en 10 points. La prochaine phase de la transition énergétique peut commencer.

Nous dialoguons continuellement avec nos pays voisins sur le développement du marché de l'électricité puisque nous sommes convaincus que la transition énergétique.

Principaux projets de la transition énergétique

